ART. PREMIER N° 12

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE SPOLIATIONS DANS LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES ENTRE 1933 ET 1945 - (N° 1435)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 12

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Dans le cas où le bien n'est pas restitué, l'étiquette accompagnant le bien culturel exposé au public mentionne la spoliation dont il a fait l'objet. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons que dans le cas où le bien culturel n'est pas restitué, l'étiquette accompagnant cette oeuvre exposée au public mentionne la spoliation dont il a fait l'objet.

Les ayants-droit peuvent choisir de ne pas demander la restitution d'un bien culturel. Nous souhaitons dans cet amendement que dans ce cas, l'étiquette, parfois appelée cartel ou notice, qui permet au public d'obtenir des informations sur l'oeuvre exposée puissent prendre connaissance de son histoire. Cela permettra aux visiteurs de mieux comprendre l'importance des spoliations de

ART. PREMIER N° 12

biens culturels lors des persécutions antisémites perpétrées par l'Allemagne nazie et par l'État français entre 1933 et 1945.